

Juin 2007

Québec, le 12 juin 2007

Madame Marielle Poirier
Directrice générale
Cégep de l'Outaouais
333, boul. Cité des Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4

Objet : Suivi au rapport d'évaluation institutionnelle

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 4 juin 2007, des mesures prises par le Collège pour donner suite au rapport d'évaluation institutionnelle.

Dans son rapport, produit en janvier 2005, la Commission avait jugé que le Collège devait poursuivre ses efforts pour mieux assumer les responsabilités qui lui sont confiées. La Commission apprécie les actions que le Collège a entreprises ou qu'il prévoit entreprendre pour répondre aux six recommandations qui lui avaient été formulées. Elle note que le Collège a également tenu compte des suggestions contenues dans le rapport.

Au chapitre des modes d'organisation et de gestion, une première recommandation portait sur la composition de la Commission des études du Cégep et une deuxième concernait l'application des politiques adoptées par le Collège ainsi que leur appropriation par l'ensemble du personnel. La Commission constate que le Collège a révisé son Règlement sur la Commission des études de façon à s'assurer qu'il soit conforme à la Loi sur les collèges qui prévoit explicitement la présence de responsables de programmes. Elle constate également que plusieurs actions ont été entreprises par le Collège pour améliorer l'appropriation des règlements et des politiques à portée institutionnelle par l'ensemble de la communauté collégiale. En effet, le Collège a modifié son processus de participation et de consultation. De plus, il a établi un mécanisme lui assurant que le personnel prenne connaissance de certaines politiques, telles la *Politique de gestion et de développement des ressources humaines* et la *Politique contre la violence*. Il a également pris des mesures afin de rendre accessibles, aux étudiants et au personnel enseignant, le *Projet éducatif*, le *Plan de réussite* et le *Plan stratégique*. Enfin, il a produit un *Guide de l'administrateur* que la direction remet à chaque nouveau membre à l'occasion d'une rencontre d'accueil ou d'une session de formation.

En ce qui a trait à la gestion pédagogique, la Commission recommandait au Collège de revoir en priorité la structure de la Direction des études. La Commission prend acte des moyens mis de l'avant par le Collège pour rendre plus fonctionnelle la Direction des études. Cela s'est concrétisé, entre autres, par l'ajout d'un poste d'adjoint de secteur de l'enseignement régulier et par la redistribution de la gestion des 27 programmes d'études et des départements entre trois adjoints. Un des adjoints de secteur est désormais assigné exclusivement aux programmes d'études et départements situés au campus Félix-Leclerc. En outre, il a ajouté un poste d'adjoint à la Direction des affaires étudiantes et communautaires affecté à ce campus afin d'y assurer une meilleure coordination des services aux étudiants et aussi une présence continue d'un cadre au campus. Des ressources professionnelles ont également été ajoutées à ce campus.

Le Collège a aussi amélioré le soutien aux programmes et à l'enseignement en augmentant les ressources au Service des programmes devenu « Service de recherche et de développement pédagogique ». La restructuration de la Direction des études réalisée par le Collège a aussi affecté les responsabilités de cette dernière au regard de la gestion de la formation continue. Ainsi, le Collège a créé une Direction de la formation continue afin de mieux contribuer au développement de sa région. Par ailleurs, pour maintenir la cohérence de l'application des politiques institutionnelles liées à la gestion des programmes, le directeur des études a conservé son autorité sur le développement des programmes de formation créditée de la nouvelle direction. Il serait intéressant que le Collège examine les responsabilités déterminées par sa PIEA à la suite de ce changement organisationnel afin de vérifier si le partage des responsabilités qui y est fait en assure encore une application cohérente.

Par ailleurs, deux suggestions avaient été émises, une première en lien avec la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion pédagogique et une deuxième concernant l'épreuve synthèse de programme. Le Collège a implanté plusieurs mesures pour que les nouvelles politiques relatives à la gestion pédagogique soient mises en œuvre efficacement. Il a également veillé à la mise en place et au bon fonctionnement des épreuves synthèses de programme.

Dans son rapport, la Commission recommandait au Collège de mettre en place une politique de gestion des ressources humaines (PGRH) comprenant des programmes relatifs à l'accueil et l'intégration des nouveaux employés ainsi qu'à la valorisation, l'évaluation et le perfectionnement de toutes les catégories de personnel. En juin 2006, le conseil d'administration du Collège adoptait la *Politique de gestion et de développement des ressources humaines* (PGDRH) incluant neuf axes prioritaires : l'accueil et l'intégration au sein de la communauté interne, la responsabilisation face aux services à la communauté, le climat organisationnel, les relations de travail, la valorisation, le développement individuel et collectif, le mieux-être et l'évaluation des employés. Afin de favoriser l'appropriation de sa politique, le Cégep amorcera dès l'année 2006-2007 l'application de

son plan d'action en consultant les instances et les employés en vue de l'élaboration d'une *Politique d'accès à l'égalité* et d'une *Politique d'accueil, d'insertion et d'intégration des employés* ainsi que la révision de la *Politique de dotation en personnel*. La Commission considère que le Collège a réalisé un premier pas dans l'application de sa PGDRH. La mise en œuvre de la politique reste toutefois à compléter.

D'autre part, le Collège a implanté un processus adéquat de planification et de suivi. Pour ce faire, il s'est doté d'un plan stratégique de qualité associé à un plan d'action annuel comportant un suivi et un bilan pour chacune des directions. La Commission devait également se prononcer sur l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP). À l'hiver 2007, le Collège lui a soumis le rapport d'autoévaluation du programme *Sciences de la nature*, lequel devait servir à donner des suites aux recommandations qui lui avaient été formulées à cet égard. Aussitôt que l'évaluation sera complétée, la Commission pourra réexaminer les suites données à l'évaluation de l'application de la PIEP.

Au chapitre des pratiques de communication, la Commission recommandait au Collège de se doter d'un plan d'archivage et lui suggérait de préciser la procédure de cheminement des plaintes et de la faire connaître aux élèves. Le Collège a implanté un projet de développement et de mise en place d'une *Politique de gestion des archives* qui devrait être complété en 2013. Dans son plan de travail 2006-2007, le Collège prévoit la révision de la procédure de traitement des plaintes.

Finalement, la Commission suggérait au Collège que le plan d'action qui découle de la présente évaluation soit intégré au plan stratégique. Le bilan du *Plan de travail des directions associé aux priorités institutionnelles 2005-2006* assure le suivi de l'évaluation institutionnelle au regard des recommandations et suggestions qui lui ont été faites. Les priorités institutionnelles apparaissent dans le plan stratégique du Collège.

À la lumière des informations qui lui ont été transmises, la Commission considère que les actions posées par le Collège répondent adéquatement à quatre des six recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle et que ces actions contribueront à améliorer la qualité de la gestion déjà constatée au Cégep de l'Outaouais. Afin de parachever le suivi de l'évaluation institutionnelle, la Commission compte recevoir dans les meilleurs délais des informations relatives à la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur